Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation ordinaire
Titre :	**Site du Chalet-à-Gobet : après l'innovation, place à l'improvisation ?**
Initiant-e:	Marisa MAURER PUTALLAZ

Résumé
L'ensemble de bâtiments propriété de la Ville situé le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet, notamment aux nos 298, 300 et 302, représente des volumes bâtis considérables. Il comprend notamment l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet, l'ancienne ferme et ses dépendances, l'ancienne poste ainsi que différents locaux et logements.

Une partie du site a fait l'objet d'importants travaux à la suite d'un incendie. Un projet de Village de l'innovation développé avec l'EHL devait ensuite permettre de donner une nouvelle vocation à une partie importante de cet ensemble. L'EHL ayant finalement quitté le site, un groupe de travail Ville-EHL a été constitué en 2022 afin de réfléchir à son avenir.

Plus récemment, le préavis 2025/19 a prévu l'installation du pressoir public ainsi qu'une étude portant sur l'utilisation de certains bâtiments du Chalet-à-Gobet pour la transformation et la distribution de produits locaux.

Compte tenu de l'importance des volumes concernés, des investissements déjà réalisés, des projets qui se sont succédé et des besoins en locaux dans les quartiers des Râpes, mais également de l'importante fonction de loisirs et d'accueil du public du Chalet-à-Gobet, il paraît nécessaire de connaître précisément l'utilisation actuelle de l'ensemble du site et les intentions de la Municipalité pour son avenir.

Développement :

Dans mon postulat du 17 septembre 2025 intitulé « Loin de la Palud, loin du cœur ? Pour un développement coordonné et favorable à la vie de quartier des Râpes », je relevais le besoin de locaux permettant le développement d'activités associatives, commerciales ou de loisirs dans les quartiers forains, alors même que plusieurs bâtiments appartenant à la Ville sont actuellement peu ou partiellement utilisés. L'ensemble bâti du Chalet-à-Gobet figurait précisément parmi les exemples cités.

Situé le long de la route de Berne, notamment aux nos 298, 300 et 302, cet ensemble représente des volumes bâtis particulièrement importants et comprend plusieurs bâtiments aux affectations et états très différents.

L'ancienne ferme du Chalet-à-Gobet a notamment été touchée par un important incendie en 2007. Une partie du bâtiment a depuis été reconstruite et réhabilitée.

En 2018, la Ville de Lausanne et l'EHL ont signé une convention portant sur le développement et la réhabilitation du site afin d'y créer un Village de l'innovation consacré aux métiers de l'hospitalité. Le projet devait notamment intégrer l'ancienne ferme, l'Auberge du Chalet-à-Gobet et d'autres bâtiments alentour.

Ce projet n'a finalement pas connu le développement initialement envisagé. En novembre 2022, l'EHL annonçait le transfert de son Innovation Hub dans ses propres locaux dès mars 2023 et la restitution anticipée à la Ville du site de l'ancienne ferme du Chalet-à-Gobet.

À cette occasion, la création d'un groupe de travail Ville-EHL chargé de réfléchir à l'avenir du site et de contribuer à l'émergence de nouvelles perspectives pour celui-ci a été annoncée. Dans l'intervalle, la Ville indiquait vouloir continuer à faire vivre les lieux en maintenant les institutions déjà présentes qui le souhaitaient et en accueillant de nouveaux occupants, notamment l'EVAM.

Plus de trois ans après cette annonce, il paraît dès lors pertinent de savoir à quelles réflexions et propositions les travaux de ce groupe ont abouti et quelle vision la Municipalité entend aujourd'hui développer pour cet important ensemble immobilier. Compte tenu de l'importance du site et des investissements nécessaires à sa réhabilitation, se pose également la question des démarches éventuellement entreprises depuis le retrait de l'EHL pour rechercher de nouveaux partenaires, investisseurs ou opérateurs susceptibles d'occuper, de réhabiliter ou de développer tout ou partie de cet ensemble.

Plus récemment, le préavis 2025/19 relatif à la politique d'agriculture urbaine 2025-2030 a prévu de nouvelles interventions sur le site, avec notamment le déplacement du pressoir public de Cery au Chalet-à-Gobet ainsi qu'une étude portant sur la possibilité d'utiliser certains bâtiments pour la transformation et la distribution de produits locaux.

Lors des débats du Conseil communal relatifs à ce préavis, j'avais déjà relevé le caractère peu satisfaisant d'investissements ponctuels réalisés dans un ensemble dont une partie importante reste en mauvais état et dont l'affectation globale ne paraît pas clairement définie. Je relevais également la nécessité de coordonner la réflexion concernant les anciennes écuries avec celle portant sur l'ancienne Auberge, les logements et les autres bâtiments du site.

Cette question dépasse toutefois celle de la seule valorisation agricole du site. Les Râpes connaissent un manque de locaux susceptibles d'accueillir des activités associatives, commerciales ou de loisirs. Cette problématique prend une dimension particulière au Chalet-à-Gobet : ses forêts, espaces de verdure et installations de loisirs sont très fréquentés tout au long de l'année par la population lausannoise et le site constitue en outre l'une des principales portes d'entrée du Parc naturel du Jorat. Malgré cette fréquentation, les infrastructures permettant d'accueillir le public, de se restaurer ou de développer des activités en lien avec les loisirs et la fréquentation du site restent très limitées, en dehors notamment des installations de Mauvernay.

Cette vocation d'accueil et de loisirs est appelée à se renforcer. Le plan de gestion 2025-2028 du Parc naturel du Jorat prévoit en effet de développer le Chalet-à-Gobet comme lieu d'accueil du Parc. Par ailleurs, la Société vaudoise d'astronomie porte le projet NOVA visant à construire dans ce même secteur son nouvel observatoire astronomique. Celui-ci doit notamment comprendre deux coupoles, une salle de conférence et d'exposition, un planétarium amovible, une terrasse d'observation ainsi qu'un sentier des planètes et devrait constituer une nouvelle activité ouverte au public.

Ces différents développements renforcent l'intérêt d'une réflexion d'ensemble sur le Chalet-à-Gobet et sur les fonctions que pourraient remplir les importants volumes bâtis dont la Ville dispose le long de la route de Berne. Ceux-ci pourraient présenter un intérêt non seulement pour les sociétés locales et les acteurs économiques des Râpes, mais également pour des activités et services destinés aux nombreux usagers du site.

Compte tenu de l'importance de ce patrimoine communal, des volumes disponibles, des investissements déjà réalisés et des différents projets qui se sont succédé, il paraît dès lors

nécessaire de disposer d'une vision claire de l'utilisation actuelle de l'ensemble du site, de son potentiel et de la stratégie envisagée par la Municipalité pour son avenir.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est actuellement l'affectation de l'ensemble des bâtiments et locaux propriété de la Ville situés aux routes de Berne 298, 300 et 302, et quels en sont les différents utilisateurs ? La Municipalité peut-elle notamment préciser quels locaux sont actuellement occupés, vacants ou inutilisables ?

2. Quels travaux de reconstruction, rénovation ou transformation ont été réalisés sur cet ensemble immobilier depuis l'incendie et quel en a été le coût total pour la Ville ?

3. Quelles ont été les conséquences, pour la Ville et pour l'utilisation des bâtiments concernés, de l'abandon du projet développé avec l'EHL ? Le groupe de travail Ville-EHL constitué en 2022 afin de réfléchir à l'avenir du site a-t-il achevé ses travaux et, dans l'affirmative, à quelles conclusions ou propositions a-t-il abouti ?

4. Compte tenu de l'importance du site et des investissements qu'impliquerait sa réhabilitation, la Municipalité a-t-elle, depuis le retrait de l'EHL, entrepris des démarches auprès d'investisseurs, d'entreprises ou d'autres partenaires privés ou institutionnels susceptibles de développer un projet et d'occuper tout ou partie du site ? Dans l'affirmative, quelles démarches ont été entreprises et avec quels résultats ?

5. La Municipalité a-t-elle aujourd'hui un projet de rénovation, de transformation ou de réaffectation de l'ensemble ou de certains de ces bâtiments, au-delà des mesures prévues par le préavis 2025/19 ? Dans l'affirmative, peut-elle préciser ce qui est envisagé ainsi que le calendrier prévu ?

6. Comment les projets liés au pressoir public et à la transformation ou distribution de produits locaux prévus par le préavis 2025/19 s'intègrent-ils dans une réflexion globale concernant l'affectation future de l'ensemble du site ?

7. Compte tenu des besoins en locaux des sociétés, associations et acteurs commerciaux des Râpes, mais également de la forte fréquentation du Chalet-à-Gobet comme site de loisirs, de son rôle de porte d'entrée du Parc naturel du Jorat et du développement de nouvelles activités ouvertes au public, notamment avec le futur observatoire astronomique, la Municipalité envisage-t-elle de mettre tout ou partie des surfaces disponibles ou appelées à être réhabilitées à disposition d'activités ou de services répondant à ces différents besoins ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, (date) 3 novembre 2026 Marisa MAURER-PUTALLAZ

Prénom NOM soutien Prénom NOM soutien Prénom NOM soutien

Coralie Dumaulin Anne Gerber O. Harvey

Yann Lugrin Pauline MONOD Jacques Grin